



TRANSMIS LE 27/05/2023
REÇU LE 27/05/2023
AFFICHÉ LE 30/05/2023
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 30/05/2023
PRÉFECTORALE LE 30/05/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°1

OBJET : FINANCES – CRÉATION DE TARIFS MUNICIPAUX POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 25 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étiennette LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Jacques DUCROCQ **Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Sophie FERREIRA : Claire LE BERRE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question Diverse n°1 du CM en date du 25/05/2023- P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°1

OBJET : FINANCES – CRÉATION DE TARIFS MUNICIPAUX POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22-2 et L.2144-3,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est compétent pour créer, modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer de nouveaux tarifs municipaux pour la location d'équipements communaux aux collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants le CONSEIL MUNICIPAL

Article 1^{er} : FIXE les tarifs de location d'équipements communaux aux collectivités territoriales à 50 euros par demi-journée et à 100 euros par jour.

Article 2 : PRÉCISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Signature
Nadjia
SENSE



le 30 mai 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-de-France



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer**DEL25052023QD**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-27T09-41-53.00 (MI245314542)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230525-DEL25052023QD-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CRÉATION DE TARIFS MUNICIPAUX POUR LA LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Date de décision : 25/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. autres actes budgétaires : transferts de crédits, etc...

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : QD - FIN - Création de tarifs.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/05/23 à 09:41

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 27/05/23 à 09:41

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 27/05/23 à 09:55